

PLAN D'ACTION DÉTAILLÉ DE L'AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA

En réponse aux recommandations formulées dans le Rapport 8 – Préparation en cas de pandémie, surveillance et mesures de contrôle aux frontières de la vérificatrice générale du Canada au Parlement du Canada

Numéro de référence dans le rapport	Recommandation du VGC	Réponse du Ministère	Description du résultat final prévu	Date d'achèvement prévue	Jalons importants (description/dates)	Organisation responsable/ point de contact (nom, poste, no de tél.)	Indicateur de réalisation (Pour l'usage du Comité seulement)
Par. 37	L'Agence de la santé publique du Canada devrait collaborer avec ses partenaires pour évaluer tous les plans afin de déterminer si les activités d'intervention en cas d'urgence mises en œuvre pendant la pandémie de COVID-19 avaient été menées comme prévu et si elles avaient satisfait aux objectifs. Cette évaluation et d'autres leçons tirées de la pandémie devraient orienter les mises à jour à apporter aux plans. L'Agence devrait procéder à des tests plus poussés de son état de préparation à une future pandémie ou à un autre événement de santé publique.	Recommandation acceptée. La COVID-19 a donné lieu à l'expérience directe d'une pandémie mondiale. Le Canada n'avait pas été témoin d'une telle crise depuis plus de 100 ans. Les plans existants fournissaient un cadre pour guider l'intervention actuelle, mais comme il est toujours possible d'apporter des améliorations, l'Agence de la santé publique du Canada intégrera les leçons tirées de la pandémie dans ses plans et les mettra à l'essai au besoin. Pour mettre à jour et à l'essai ces plans, l'Agence travaillera avec ses partenaires provinciaux et territoriaux de façon à tenir compte des responsabilités partagées en matière d'urgences en santé publique. Ces travaux seront réalisés dans les deux années suivant la fin de la pandémie.	Le portefeuille de la Santé dispose d'un plan stratégique de gestion des urgences et d'un plan d'intervention d'urgence à jour et ayant été mis à l'essai qui améliorent le degré de préparation du Portefeuille pour réagir aux menaces et urgences de santé publique. Le Conseil du réseau de santé publique s'emploie à mettre à jour le Plan d'intervention fédéral-provincial-territorial en matière de santé publique dans les cas d'incidents biologiques.	D'ici deux ans après la pandémie, les plans du portefeuille de la Santé seront mis à jour et mis à l'essai. Puisque le Conseil du réseau de santé publique est responsable du Plan d'intervention fédéral-provincial-territorial en matière de santé publique dans les cas d'incidents biologiques, les activités et échéances clés associées à ce plan seront établies par les membres du Conseil.	<p>Plans du portefeuille de la Santé</p> <p><u>Phase 1</u> : Faire le point sur les leçons tirées de la COVID-19 et mobiliser les partenaires pour évaluer comment les plans ont été utilisés pendant la pandémie et cerner les lacunes, le cas échéant (en cours).</p> <p><u>Phase 2</u> : En s'inspirant de la phase 1, mener une analyse des plans pour cerner les domaines devant être modifiés, le cas échéant, et entamer la révision des plans dans les domaines prioritaires, au besoin et si nécessaire (dans les 12 mois après la fin de la pandémie).</p> <p><u>Phase 3</u> : En fonction des consultations avec les partenaires et des résultats de la phase 2, mettre à l'essai les plans par l'entremise d'une série d'ateliers et d'exercices (dans les 18 mois après la fin de la pandémie).</p> <p><u>Phase 4</u> : En fonction des observations découlant des ateliers et des exercices, mettre au point les plans et demander les approbations nécessaires, au besoin et si nécessaire (dans les 24 mois après la fin de la pandémie).</p> <p><u>Plan d'intervention fédéral-provincial-territorial en matière de santé publique dans les cas d'incidents biologiques</u></p> <p>Six mois après la fin de la pandémie, l'Agence mobilisera le Conseil du réseau de santé publique pour discuter des</p>	Cindy Evans, VP intérimaire Gestion des urgences, ASPC phac.emergencymanagement-gestiondesurgences.aspc@canada.ca	

PLAN D'ACTION DÉTAILLÉ DE L'AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA

En réponse aux recommandations formulées dans le Rapport 8 – Préparation en cas de pandémie, surveillance et mesures de contrôle aux frontières de la vérificatrice générale du Canada au Parlement du Canada

Numéro de référence dans le rapport	Recommandation du VGC	Réponse du Ministère	Description du résultat final prévu	Date d'achèvement prévue	Jalons importants (description/dates)	Organisation responsable/ point de contact (nom, poste, no de tél.)	Indicateur de réalisation (Pour l'usage du Comité seulement)
					constatations, de l'analyse et des observations formulées lors des quatre phases et les appliquera au plan (si le plan doit être amélioré) et collaborera avec les membres du Conseil pour mettre au point un plan de travail et cerner les livrables clés et les échéances (si nécessaire).		
Par. 51	L'Agence de la santé publique du Canada devrait, de concert avec ses partenaires provinciaux et territoriaux, finaliser les annexes de l'entente multilatérale pour s'assurer de recevoir en temps opportun de l'information de surveillance complète et exacte de la part de ses partenaires. De plus, en collaboration avec les provinces et les territoires, l'Agence devrait établir un échéancier à respecter pour l'achèvement de cette entente. Pour ce faire, elle devrait tenir compte des leçons tirées du partage de données avec ses partenaires pendant la pandémie de COVID-19.	<p>Recommandation acceptée. L'Agence de la santé publique du Canada continuera de travailler avec ses partenaires provinciaux et territoriaux en vue d'élaborer un nouveau plan de travail pour l'accord multilatéral. Ce nouveau plan de travail sera préparé avec les partenaires des provinces et des territoires et s'appuiera sur les leçons tirées de la pandémie de COVID-19 et les recommandations qui découleront de la stratégie pancanadienne de données sur la santé (SpCDS).</p> <p>L'Agence améliorera les méthodes actuelles de gouvernance fédérale-provinciale-territoriale en fonction des leçons tirées, ce qui permettra de tracer un chemin critique commun pour la mise en œuvre de l'accord multilatéral. Les accords nécessaires pour obtenir des données de surveillance exactes et en temps voulu de la part de ses partenaires provinciaux et territoriaux seront également définis. Le plan de travail et les recommandations en matière de gouvernance seront abordés dans les deux ans suivant la fin de la pandémie.</p>	L'Agence de la santé publique du Canada a élaboré des annexes de l'accord multilatéral avec les provinces et territoires qui indiquent les exigences pour la soumission rapide d'information exhaustive et exacte sur la surveillance à l'Agence.	<p>Dans les deux ans suivant la fin de la pandémie.</p> <p>La réussite dépend de la collaboration et de l'engagement des partenaires provinciaux et territoriaux.</p>	<p>Recommandations liées à l'échange des données sur la santé publique au Canada de la SPDS – janvier 2022.</p> <p>Structure de gouvernance sur l'accord multilatéral d'échange d'information finalisé indiquant comment l'ASPC travaillera avec les provinces et territoires – août 2022</p> <p>En collaboration avec les partenaires provinciaux et territoriaux, élaborer un plan de travail et un chemin critique pour appliquer les annexes de l'accord multilatéral sur l'échange d'information qui reflètent les leçons tirées de la COVID-19 – novembre 2022</p> <p>En collaboration avec les partenaires provinciaux et territoriaux, rédiger des annexes pour l'accord multilatéral d'échange de l'information – en fonction du plan de travail et du chemin critique (dans les deux ans après la fin de la pandémie)</p> <p>Annexes finales approuvées de l'accord multilatéral sur l'échange d'information – en fonction du plan de travail et du chemin critique (dans les deux après la fin de la pandémie)</p>	<p>Rhonda Kropp, VP, Direction générale des données organisationnelles et de la surveillance, ASPC</p> <p>phac.cdsb-dgdsi.aspc@canada.ca</p>	

PLAN D'ACTION DÉTAILLÉ DE L'AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA

En réponse aux recommandations formulées dans le Rapport 8 – Préparation en cas de pandémie, surveillance et mesures de contrôle aux frontières de la vérificatrice générale du Canada au Parlement du Canada

Numéro de référence dans le rapport	Recommandation du VGC	Réponse du Ministère	Description du résultat final prévu	Date d'achèvement prévue	Jalons importants (description/dates)	Organisation responsable/ point de contact (nom, poste, no de tél.)	Indicateur de réalisation (Pour l'usage du Comité seulement)
Par. 65	L'Agence de la santé publique du Canada devrait terminer la mise en œuvre des améliorations apportées à son infrastructure de technologie de l'information pour faciliter la collecte en temps opportun d'information de surveillance complète et exacte provenant des provinces et des territoires, pendant et après la pandémie de COVID-19. L'Agence devrait établir un échéancier à respecter pour la réalisation de ces améliorations.	Recommandation acceptée. L'Agence de la santé publique du Canada travaillera avec ses partenaires provinciaux et territoriaux par l'entremise de mécanismes de gouvernance établis, notamment le Comité consultatif technique, le Comité consultatif spécial et le Forum canadien d'information sur la santé pour tirer parti des améliorations de la gestion de l'information et de la technologie de l'information déjà en cours de réalisation et définir les fonctionnalités supplémentaires à l'échelon fédéral afin de faciliter la collecte de données de surveillance auprès des provinces et des territoires. L'Agence utilisera ces données pour terminer d'apporter les améliorations à son infrastructure de technologie de l'information dans le but de faciliter le partage en temps utile des données de surveillance exactes et complètes fournies par les provinces et les territoires pendant et après la pandémie de COVID-19. Ces travaux tiendront également compte de toutes les recommandations pertinentes qui découleront de la stratégie pancanadienne de données sur la santé. Un chemin critique comportant des jalons clairs sera mis en place avec les partenaires provinciaux et territoriaux pour orienter les travaux. Cette recommandation sera prise en compte dans les deux années suivant la fin de la pandémie.	L'Agence de la santé publique du Canada dispose de systèmes de gestion de l'information et de technologie de l'information, qui facilitent l'échange rapide d'information de surveillance exhaustive et exacte provenant des provinces et territoires.	Dans les deux ans après la fin de la pandémie La réussite dépend de la collaboration et de l'engagement des partenaires provinciaux et territoriaux.	Lancement du portail de données en tant que solution de collecte et d'échange de données – octobre 2020 (terminé) Fin des consultations avec les partenaires au sujet des fonctions supplémentaires nécessaires pour une solution d'échange de données à plus long terme – septembre 2021 En fonction des commentaires reçus lors des consultations, évaluer les options, y compris les systèmes, en ce qui a trait à la fonctionnalité et à la compatibilité – janvier 2022 Élaborer et mettre en place un chemin critique avec des jalons clairs et un plan de travail, qui indiquera les besoins en matière de financement, au besoin, et tiendra compte des conclusions de la SPDS – mars 2022. Mise en œuvre complète des solutions d'échange de données retenues – dans les deux ans après la fin de la pandémie	Sheriff Abdou, agent principal des données, Direction générale des données organisationnelles et de la surveillance, ASPC phac.cdsb-dgdsi.aspc@canada.ca	

PLAN D'ACTION DÉTAILLÉ DE L'AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA

En réponse aux recommandations formulées dans le Rapport 8 – Préparation en cas de pandémie, surveillance et mesures de contrôle aux frontières de la vérificatrice générale du Canada au Parlement du Canada

Numéro de référence dans le rapport	Recommandation du VGC	Réponse du Ministère	Description du résultat final prévu	Date d'achèvement prévue	Jalons importants (description/dates)	Organisation responsable/ point de contact (nom, poste, no de tél.)	Indicateur de réalisation (Pour l'usage du Comité seulement)
Par. 66	De concert avec les provinces et les territoires, l'Agence de la santé publique du Canada devrait élaborer et mettre en œuvre une stratégie pancanadienne à long terme en matière de données sur la santé afin de combler les lacunes de longue date ainsi que les lacunes plus récentes qui nuisent aux activités de surveillance de la santé. Cette stratégie devrait aider l'Agence à assumer ses responsabilités en matière de collecte, d'analyse et de partage de données pertinentes et à jour.	<p>Recommandation acceptée. L'Agence de la santé publique du Canada a signalé son engagement à continuer d'améliorer la collecte, la transmission et l'utilisation des données sur la santé en créant en octobre 2020 la Direction générale des données organisationnelles et de la surveillance. Sous la gouverne de cette nouvelle direction générale, l'Agence a entamé un travail de collaboration avec ses partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux, ainsi qu'avec différents intervenants dans le secteur des données pour définir une stratégie pancanadienne de données sur la santé. La stratégie permettra de cerner et de régler les problèmes relatifs aux données sur la COVID-19, et de formuler des recommandations pour régler les problèmes de longue date qui ont une incidence négative sur la capacité du Canada de recueillir des données sur la santé, de les partager et de les utiliser. La mise en œuvre réussie de cette stratégie dépend de la collaboration avec les partenaires provinciaux et territoriaux, et de leur engagement.</p> <p>D'importants progrès ont été réalisés pour soutenir le partenariat fédéral, provincial et territorial (FPT) et sur l'ensemble des éléments livrables. La structure de gouvernance FPT de la stratégie a été établie et approuvée par la Conférence des sous-ministres de la Santé. Un groupe</p>	Une stratégie pancanadienne à long terme relative aux données sur la santé, élaborée en collaboration avec les provinces et territoires, est en place pour régler les problèmes systémiques touchant la collecte, l'échange et l'utilisation des données sur la santé au Canada.	Mai 2022 La réussite dépend de la collaboration et de l'engagement des partenaires provinciaux et territoriaux.	<p>Création de la Direction générale des données organisationnelles et de la surveillance – octobre 2020 (terminé)</p> <p>Établissement d'une structure de gouvernance fédérale, provinciale et territoriale pour la stratégie pancanadienne à long terme de données sur la santé – octobre 2020 (terminé)</p> <p>Lancement d'un groupe consultatif d'experts, qui formulera des conseils stratégiques sur l'élaboration d'une stratégie pancanadienne à long terme relative aux données sur la santé – décembre 2020 (terminé)</p> <p>Première ébauche de la stratégie pancanadienne à long terme relative aux données sur la santé – août 2021</p> <p>Deuxième ébauche de la stratégie pancanadienne à long terme relative aux données sur la santé – novembre 2021</p> <p>Stratégie pancanadienne à long terme relative aux données sur la santé élaborée – décembre 2021</p> <p>Réalisation de tous les livrables pour les priorités à court et à moyen terme de la stratégie pancanadienne relative aux données sur la santé – mars 2022</p> <p>Approbation de la stratégie pancanadienne à long terme relative aux données sur la santé</p>	Rhonda Kropp, VP, Direction générale des données organisationnelles et de la surveillance, ASPC phac.cdsb-dgdsi.aspc@canada.ca	

PLAN D'ACTION DÉTAILLÉ DE L'AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA

En réponse aux recommandations formulées dans le Rapport 8 – Préparation en cas de pandémie, surveillance et mesures de contrôle aux frontières de la vérificatrice générale du Canada au Parlement du Canada

Numéro de référence dans le rapport	Recommandation du VGC	Réponse du Ministère	Description du résultat final prévu	Date d'achèvement prévue	Jalons importants (description/dates)	Organisation responsable/ point de contact (nom, poste, no de tél.)	Indicateur de réalisation (Pour l'usage du Comité seulement)
		consultatif d'experts a été mis sur pied et fournira des conseils stratégiques sur l'élaboration de la stratégie. Les priorités à court et à moyen terme visant à améliorer l'utilisation des données sur la COVID-19 au Canada ont été déterminées, et leur réalisation est prévue pour l'été 2021. Une stratégie à long terme est en cours d'élaboration et devrait être achevée d'ici décembre 2021.			par la Conférence des sous-ministres de la Santé – mai 2022		
Par. 80	L'Agence de la santé publique du Canada devrait utiliser de façon appropriée les capacités de surveillance de son Réseau mondial d'information en santé publique pour détecter les menaces possibles à la santé publique et diffuser rapidement des avertissements à cet égard et, plus particulièrement, pour clarifier le processus décisionnel concernant la diffusion d'alertes.	Recommandation acceptée. Le Réseau mondial d'information en santé publique (RMISP) s'est acquitté de son mandat principal de lancement d'alertes précoces au Canada. L'alerte précoce d'une menace émergente pour la santé publique le 31 décembre 2019 a été communiquée, au Canada, par l'entremise d'un rapport quotidien produit par le système ce jour-là. L'Agence de la santé publique du Canada a pris des mesures immédiates dès qu'elle a été informée de cette nouvelle menace à la suite de ce rapport, notamment en relevant le niveau de surveillance et de déclaration. L'Agence continuera d'utiliser le RMISP comme le système mondial de surveillance d'événements au Canada, misant sur toutes ses capacités pour détecter et signaler rapidement les menaces à la santé publique. Compte tenu du besoin de clarifier les processus décisionnels, une procédure opérationnelle normalisée a été	Le RMISP assumera ses fonctions clés relativement à la détection et communiquera aux Canadiens des alertes anticipées au sujet des menaces émergentes pour la santé publique.	Juin 2022	Les produits et opérations du RMISP seront révisés et améliorés en deux étapes. <u>Phase 1</u> L'Agence s'emploiera à améliorer et à simplifier le processus décisionnel pour la communication d'alertes par le RMISP et d'autres produits et processus du Réseau. Cette étape comprendra l'examen de la procédure opératoire normalisée pour les alertes du RMISP, qui a été mise en place en octobre 2020, pour déterminer si des améliorations doivent être apportées, ainsi que la mise en œuvre d'un examen annuel des processus et produits du RMISP. <u>Phase 2</u> L'Agence évaluera les recommandations du Comité d'examen externe du RMISP et élaborera une réponse et un plan d'action de la direction afin de répondre à celles-ci dans	Cindy Evans, VP intérimaire, Gestion des urgences, ASPC phac.emergencymanagement-gestiondesurges.nces.aspc@canada.ca	

PLAN D'ACTION DÉTAILLÉ DE L'AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA

En réponse aux recommandations formulées dans le Rapport 8 – Préparation en cas de pandémie, surveillance et mesures de contrôle aux frontières de la vérificatrice générale du Canada au Parlement du Canada

Numéro de référence dans le rapport	Recommandation du VGC	Réponse du Ministère	Description du résultat final prévu	Date d'achèvement prévue	Jalons importants (description/dates)	Organisation responsable/ point de contact (nom, poste, no de tél.)	Indicateur de réalisation (Pour l'usage du Comité seulement)
		mise en place à l'automne 2020 concernant la diffusion des alertes du RMISP. L'Agence continuera d'apporter des améliorations au RMISP et à l'un des volets du programme, le processus d'alerte, en tenant compte de la présente recommandation du BVG ainsi que des recommandations finales de l'examen indépendant du RMISP, qui devraient être publiées au printemps 2021.			les quatre mois suivants la réception du rapport.		
Par. 85	L'Agence de la santé publique du Canada devrait renforcer son processus en vue de favoriser des évaluations des risques crédibles et réalisées en temps opportun pour orienter les interventions de santé publique visant à limiter la propagation de maladies infectieuses qui peuvent causer une pandémie, conformément à ses plans d'intervention et à ses orientations en cas de pandémie.	<p>Recommandation acceptée. L'Agence de la santé publique du Canada effectue des évaluations des risques afin d'établir la gravité des menaces émergentes pour la santé publique. Elle reconnaît l'importance d'avoir un solide processus d'évaluation des risques pour intervenir en cas d'événements de santé publique, notamment pendant des pandémies comme celle de la COVID-19.</p> <p>L'Agence procédera à un examen de son processus d'évaluation des risques et y intégrera les leçons tirées de la pandémie de COVID-19 afin de soutenir la prise de décision en temps opportun par les cadres supérieurs. En outre, l'Agence mobilisera des partenaires nationaux et internationaux et d'autres intervenants pour éclairer le processus d'examen. Cet examen sera également cohérent avec les autres examens internationaux des processus d'évaluation des risques</p>	L'Agence de la santé publique du Canada a révisé et amélioré ses processus et outils pour appuyer la réalisation d'évaluations des risques rapides et fiables relatives aux maladies infectieuses, y compris celles ayant un potentiel épidémique.	<p>Décembre 2022</p> <p>Les délais de cet examen dépendent de la capacité disponible du gouvernement fédéral et de ses partenaires à se dévouer à ce travail, compte tenu de l'actuelle pandémie de COVID-19.</p>	<p><u>Outil d'évaluation des risques de l'ASPC</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Intégrer les leçons tirées immédiates de la première vague de la pandémie de COVID-19 à l'actuel outil d'évaluation des risques (terminé en juin 2020) 2) Réaliser un examen de l'outil et de la méthode d'évaluation des risques (terminé en décembre 2020) 3) Élaborer un projet pilote et mettre en œuvre un nouvel outil d'évaluation (avril 2022) 4) Mobiliser les provinces, les territoires, les intervenants clés et leurs homologues internationaux pour orienter le processus d'examen (décembre 2022) 	<p>Stephen Bent, DG, Centre de l'immunisation et des maladies respiratoires infectieuses, ASPC</p> <p>phac.cirid.dgo-bdg.cimri.aspc@canada.ca</p>	

PLAN D'ACTION DÉTAILLÉ DE L'AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA

En réponse aux recommandations formulées dans le Rapport 8 – Préparation en cas de pandémie, surveillance et mesures de contrôle aux frontières de la vérificatrice générale du Canada au Parlement du Canada

Numéro de référence dans le rapport	Recommandation du VGC	Réponse du Ministère	Description du résultat final prévu	Date d'achèvement prévue	Jalons importants (description/dates)	Organisation responsable/ point de contact (nom, poste, no de tél.)	Indicateur de réalisation (Pour l'usage du Comité seulement)
		<p>effectués en réponse à la pandémie de COVID-19 et s'en inspirera.</p> <p>Cet examen sera réalisé d'ici décembre 2022, étant donné que les délais dépendent de la capacité disponible du gouvernement fédéral et de ses partenaires à se consacrer à ce travail en raison de la pandémie actuelle de COVID-19.</p>			<p><u>Processus d'évaluation des risques de l'ASPC</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Intégrer les leçons tirées immédiates de la première vague de la pandémie de COVID-19 au processus d'évaluation des risques (terminé en août 2020) 2) Réviser le processus d'évaluation des risques de l'ASPC en tenant compte des autres approches nationales et internationales (décembre 2021) 3) Mobiliser les intervenants provinciaux et territoriaux clés pour guider le processus d'examen (mai 2022) 4) Cerner d'autres améliorations pouvant être apportées au processus d'évaluation des risques, y compris la façon dont l'information est liée à la structure de gouvernance et guide le processus décisionnel (juin 2022) 5) Mettre en œuvre les changements (décembre 2022) 	<p>Steven Sternthal, DG, Centre des maladies infectieuses d'origine alimentaire, environnementale et zoonotique, ASPC</p> <p>phac.CFEZID-CMIOAEZ.aspc@canada.ca</p>	
Par. 118	L'Agence de la santé publique du Canada devrait améliorer ses systèmes et ses processus de gestion des ordonnances de mise en quarantaine d'envergure	Recommandation acceptée. L'Agence de la santé publique du Canada a remanié son programme de la santé aux frontières et de la santé des voyageurs afin de mieux répondre à l'évolution de la pandémie et de se concentrer davantage sur le respect	Des plans d'urgence à jour pour administrer et appliquer les décrets relatifs à la quarantaine obligatoire pour répondre aux éclosions de	Des plans d'urgence approuvés pour l'administration et l'application des décrets relatifs à la quarantaine obligatoire	Les leçons tirées et points à améliorer, comme les systèmes et processus, sont clairement définis et documentés (exercices financiers 2021-2022 et 2022-2023).	Marie-Hélène Lévesque, DG, Conformité et application de la loi, Direction générale de	

PLAN D'ACTION DÉTAILLÉ DE L'AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA

En réponse aux recommandations formulées dans le Rapport 8 – Préparation en cas de pandémie, surveillance et mesures de contrôle aux frontières de la vérificatrice générale du Canada au Parlement du Canada

Numéro de référence dans le rapport	Recommandation du VGC	Réponse du Ministère	Description du résultat final prévu	Date d'achèvement prévue	Jalons importants (description/dates)	Organisation responsable/ point de contact (nom, poste, no de tél.)	Indicateur de réalisation (Pour l'usage du Comité seulement)
	<p>nationale pendant la pandémie de COVID-19, notamment en ce qui a trait à la collecte des coordonnées et aux suivis visant à vérifier la conformité. Les leçons tirées devraient servir à élaborer des plans d'urgence pour la gestion des ordonnances de mise en quarantaine en cas de futures pandémies.</p>	<p>des exigences. Elle a amélioré les systèmes et les processus visant à promouvoir, à surveiller et à faire respecter l'obligation qu'ont les voyageurs de se mettre en quarantaine depuis le lancement du programme en mars 2020.</p> <p>L'exactitude et la rapidité de la collecte des coordonnées des voyageurs se sont grandement améliorées lorsque l'Agence est passée, en novembre 2020, à la soumission électronique obligatoire des coordonnées et des plans de quarantaine par l'intermédiaire du site Web et de l'application mobile ArriveCAN. La capacité de l'Agence de vérifier la conformité des voyageurs et de rassembler des données pour estimer les taux de conformité s'est ainsi grandement accrue.</p> <p>Conformément à l'approche d'application de la réglementation du gouvernement fédéral, l'Agence continue d'utiliser une démarche fondée sur le risque pour vérifier la conformité avec l'obligation de se mettre en quarantaine. Ainsi, la conformité des voyageurs est maintenant vérifiée à l'aide de l'un ou de plusieurs des moyens suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'application mobile ArriveCAN, qui permet maintenant aux voyageurs de faire preuve de leur conformité; 	<p>maladies ou aux pandémies sont en place.</p>	<p>sont disponibles 18 mois après la fin de la pandémie de COVID-19.</p>	<p>Les plans d'urgence pour l'administration et l'application des décrets relatifs à la quarantaine obligatoire se fondent sur les leçons tirées (première ébauche) (avril 2022).</p> <p>Les plans d'urgence pour l'administration et l'application des décrets relatifs à la quarantaine obligatoire sont à jour et se fondent sur les plus récentes leçons tirées et consultations avec les partenaires (deuxième ébauche) (avril 2023)</p> <p>Les plans d'urgence pour l'administration et l'application des décrets relatifs à la quarantaine obligatoire sont finalisés et approuvés en fonction des dernières leçons tirées et consultations avec les partenaires (ébauche finale) (18 mois après la fin de la pandémie de COVID-19).</p>	<p>l'infrastructure de sécurité sanitaire, ASPC</p> <p>phac.hsib.ce-ce.dgiss.aspc@canada.ca</p>	

PLAN D'ACTION DÉTAILLÉ DE L'AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA

En réponse aux recommandations formulées dans le Rapport 8 – Préparation en cas de pandémie, surveillance et mesures de contrôle aux frontières
de la vérificatrice générale du Canada au Parlement du Canada

Numéro de référence dans le rapport	Recommandation du VGC	Réponse du Ministère	Description du résultat final prévu	Date d'achèvement prévue	Jalons importants (description/dates)	Organisation responsable/ point de contact (nom, poste, no de tél.)	Indicateur de réalisation <i>(Pour l'usage du Comité seulement)</i>
		<ul style="list-style-type: none"> • des appels téléphoniques (appels automatisés ou effectués par des agents); • des visites de vérification au lieu de quarantaine du voyageur; • le suivi par des organismes d'application de la loi s'il y a présomption de non-conformité. <p>Les plans en vue de la gestion et de la mise en application des décrets d'urgence au moment d'épidémies futures seront mis à jour 18 mois après l'actuelle pandémie afin d'intégrer les leçons tirées.</p>					